

NOUVEAUX ET INTÉRESSANS

DÈTAILS

DE

L'HORRIBLE CONSPIRATION

de ROBESPIERRE et ses complices.

PIÈCES trouvées sous les scellés de ces scélérats; Arrêtés liberticides du Conseil-général et Municipalité de Paris. Complicité d'Hanriot pour seconder leurs infâmes desseins, et fomenter la guerre civile et faire rétrograder le gouvernement républicain, en faisant assassiner la Convention Nationale et marier la fille Capet avec Robespierre, pour régner ensemble, et faire mourir quatre-vingt mille citoyens. Arrestation dans plusieurs départemens de leurs complices dont un s'est brûlé la cervelle et un autre a voulu s'empoisonner. Fermeté et courage de la Convention qui a détruit leurs complots et sauvé la patrie.

BARRAS. Citoyens, je ne suis pas monté à cette tribune pour vous faire un rapport circonstancié de l'affreuse

conjuration que l'énergie de la Convention vient de déjouer. Les Comités de salut public et de sureté générale s'occupent de rassembler tous les faits qui se sont passés dans cette nuit mémorable, qui devait être la derniere de tous les Français libres. Je ne doute pas qu'ils ne viennent bientôt satisfaire la juste impatience de l'Assemblée nationale, et de toute la France qui désire connaître jusqu'aux moindres particularités de ce vaste et infernal complot.

Roberspierre, tourmenté de la passion de régner, ne pouvant ou n'osant saisir seul les rênes du gouvernement, avait mis tout en œuvre depuis 4 mois pour diviser entr'eux les membres du comité de Salut-Public et de Sûreté-Générale.

Pour cela il s'était associé deux de ses dignes collègues, Couthon, dont la douceur hypocrite cachait la cruauté et la férocité de son ame, et St.-Juste, homme d'un extérieur froid, mais hautain, dissimulé, ambitieux et capable des plus grands forfaits. Ces monstres renouvellaient depuis quelque temps les plus horribles proscriptions des Marius et des Sylla.

Leur dernier acte en ce genre était l'inveution d'une liste d'un grand nombre de représentans montagnards, qu'il fallait, selon eux; immoler sans délai pour épurer la Convention Nat.

Les comités de Salut-Public et de Sûreté-Générale n'ayant pu dissimuler leur horreur sur ce forfait, les Triumvir jurèrent leur division pour assurer leur perte.

Ils inventèrent l'art de parler sans cesse de conspiration, de maniàre à faire oublier qu'ils étaient enx-mêmes les plus scélérats conspirateurs. Roberspierre et Couthon s'étaient chargés de corrompre l'opinion publique sur le compte des représentaus du peuple, et de former les hommes immoraux qu'ils avaient inttoduits ou soutenus dans la société des Jacobius, à l'assassinat des représentans du peuple.

Ils avaient aussi uni leurs efforts pour mettre dans leur parti Hanriot, ce chef corrompu de la force armée de Paris, qui avait voulu souiller, par l'effusion de notre sang, la mémorable journée du 2 juin 1793 (vieux style).

Ils avaient composé son état-major d'officiers nobles destitués par des décrets de la Convention Natiouale (Lavalette) et d'une infinité de brigands tarés par l'opinion publique ou repris de justice.

L'idée de la vertu du prétendu incorruptible Roberspierre n'avait pas permis de soupçonner tant d'horreurs dans les choix qu'il proposait, soit au comité de Salut-Public, soit à la Convention Nationale.

La *Municipalité* de Paris, également composée par eux de



fédéralistes et d'étrangers (1) qui s'étaient dérobés par leur fuite à la surveillance de leurs concitoyens, était le point d'appui sur lequel ils fondaient leurs espérances pour le succès de l'exécution de leur projet.

Un monstre placé par eux à la tête de la terrible, mais salutaire Institution du tribunal révolutionnaire (Dumas), et quelques profonds scélérats dans l'art d'assassiner le peuple en révolution, s'étaient chargés d'égarer les étrangers qu'ils avaient su attirer et soudoyer dans la société des jacobins.

Les choses ainsi préparées, Robespierre abandonne pendant quatre décades le poste honorable que la Convention Nationale lui avait assigné dans le comité de Salut-Public (2), et compose, pendant cet intervalle, un discours dont le but était 1°. de dénoncer à l'opinion publique les comités de Salut-Public et de Sureté-Générale et de paralyser tout-à-coup le gouveanement révolutionnaire.

2°. De discréditer les projets de finance adoptés par la Convention Nationale,

3°. De calomnier les défenseurs de la Patrie qui ont conquis la Belgique et le Palatinat; de prêter à leurs chefs les intentions et les crimes de l'infâme Dumourier.

4°. De déverser sur la Convention Nationale le mépris des puissances étrangères, en osant dire : » qu'elles se retiraient » volontairement de notre territoire pour nous laisser détruire » par nous-mêmes «.

5°. Enfin, de ne proposer de ressources à la République, dans cette horrible crise, que » les vertus, la surveillance et » les moyens de ce nouveau Cromvel «.

Il eut l'audace de nous le lire le 8 Thermidor, et d'après l'improbation générale de la Convention, pour s'en venger, il le lut dans la séance des jacobins, où il ne fut permis à personne de le contredire; tant était grand le despotisme qu'il y exerçait ainsi que sur les représentans du peuple.

L'infâme Couthon l'appnya et garantit la réalité des conspirations qu'ils attribuait aux représentans du peuple qu'il voulait immoler (3).

Comme il redoutait la discussion des faits contenus dans son

---

(1) Payan, maire de Paris, avait fait des proclamations dans le département de la Drôme, pour le faire marcher sur Paris à l'époque du 2 Juin 1793 (vieux style).

(2) C'est lui qui nous en a instruit dans [illegible] discours.

(3) Sans en vouloir nommer aucun.

infernal discours, St. Just arrive exprès de l'armée contre les ordres du comité de Salut-Public, pour détourner l'attention de la Convention Nationale, devait lire un discours dont l'objet était de dénoncer plusieurs représentans sous d'autres prétextes, mais à l'exmple de Robespierre il avait eu l'adresse de le soustraire à l'examen du comité de Salut-Public.

St.-Just était donc à la tribune de la Convention Nationale, (2) lorsque divers membres ont demandé la parole pour révéler à la Convention Nationale le danger que courait la liberté publique, et faire connaître à nud les infâmes *Triumvirs* qui avaient arrêté pour le soir même l'égorgement de la Convention Nationale. Jugez, citoyens, de la Convention Nationale à cette époque.

Le nouveau Catilina, (Robespierre) était dans le sénat: le chef de la force armée parcourait les rues avec une nombreuse cavalerie pour réunir les assassins: le conseils général de la commune s'assemblait pour se déclarer en insurrection; les *Triumvirs* agitaient la Convention Nationale pour la terrifier, la diviser et lui faire employer en vaines discussions le temps à peine suffisant pour prendre les grandes mesures qui devaient sauver la liberté.

Eh bien, citoyens, que croyez-vous qu'ont fait alors vos représentans ! ne voyant que le salut du peuple, ils ont décrété l'arrestation des *Triumvirs* ; celle du chef de la force armée, de son état-major, et des hommes les plus suspects.

L'entreprise était hardie; elle était digne de vous, ils n'ont pas balancé.

Mais les conspirateurs avaient dans leur parti le chef de la police de la maison du Luxembourg, où ils étaient envoyés. Il a refusé de les recevoir.

Ces scélérats se sont de suite rendus à la maison commune: cette infâme municipalité leur a donné asyle, et s'est déclarée en insurrection, a fait sonner le tocsin, et a eu la hardiesse d'enjoindre à toutes les sections de se joindre à elle pour anéantir la Convention Nationale.

Elle a nommé, de concert avec les *Triumvirs*, une commission pour juger à mort ceux qui lui refuseraient obéissance; Simon en était président. Elle a requis la force armée et les canons pour marcher avec elle sur la Convention.

Cependant le chef de la force armée (Henriot), parcourait les rues à cheval, en criant *« aux armes ! réunion à la commune! »*

Quelque hommes égarés ou corrompus ont paru entendre sa voix, et se sont rendus à la commune; mais les parisiens,

---

(1) Le 9 Thermidor.

fidèles à leur serment, digne de posséder dans leurs murs la représentation nationale, se sont rendus dans leurs sections respectives, et s'armant à la hâte, ont volé au secours de la représentation nationale et à la conservation des établissemens et caisses publiques.

Que fesoit alors la Convention National ? bravant les poignards de ses assassins, elle fesait respecter la volonté nationale, en assurant l'exécution de ses décrets; elle mettait hors la loi les mandataires infidèls qu'elle avoit proscrits, les chefs de la *force* armée, l'exécrable municipalité de Paris, et pour venger l'outrage fait à votre autorité, elle nommait une commission de douze représentans du peuple, pour aller, malgré les horreurs de la nuit (1), faire exécuter la volonté nationale jusque dans le sein de la municipalité rebelle.

C'es-là que les représentans du peuple pénétrant avec les bons citoyens de Paris, ont fait saisir les coupables, les *Triumvirs* et les perfides dépositaires de la confiance publique. C'est-là que Robespierre et Couthon eut eu la tête fracassée par le brave gendarme sur lequel ils s'élançaient avec des couteaux.

Mais qu'a fait la Convention Nationale au moment où son président, d'après un rapport qui venait de lui être fait de l'imminent danger qu'elle s'emblait courir, lui à adressé ces paroles mémorables : « CITOYENS, LE MOMENT EST VENU DE MOURIR A NOTRE POSTE ; NOUS LE FERONS AVEC GLOIRE » ! Elle s'est levée spontanément en criant vive la République, et a juré d'attendre ses assassins au poste honorable que vous lui avez assigné.

Que fesaient en ce moment les assemblées de sections de Paris ? Elles juraient de périr avec la liberté et la Convention Nationale ; elles redoublaient d'activité pour multiplier les moyens de la défendre, elles arrétaient les scélérats qui venaient de la part de la Municipalité lui intimer l'ordre de s'associer à sa rébellion, elles envoyaient de nombreuses et fréquentes députations pour assurer la Convention Nationale de leur entier dévouement à la cause de la liberté et à la représentation nationale ; elles justifiaient la glorieuse assertion de la Convention Nationale, « que Paris, jadis le berceau de la révolution, est devenu la citadelle de la République, le plus ferme rempart de la liberté.

Vous frémirez, citoyens, si vous appreniez qu'au même instant, des scélérats et quelques personnes égarées, réunis

(1) Il était près de onze heures du soir.

dans le lieu des séances de la société des Jacobins, conspiraient de concert avec la municipalite, contre la vie des représentans du peuple. Mais rassurez-vous, citoyens : ce n'én'étaient pas les Jacobins, puisque les hommes dignes de ce nom étaient à leurs poste à la Convention Nationale, ou dans leurs assemblées de sections, ou occupés à protéger l'enceinte de la Convention Nationale et à défendre ses membres. Cette société qui a si utilement servi la canse de la liberté, démasqué tant de traîtres, et fourni des défenseurs officieux aux vrais patriotes opprimés, sera bien vengée de cette injure faite à son nom, par l'épuration des scélérats introduits dans son sein par les *Triumvirs* d'exécrable mémoire; et étant ainsi purifiée, elle n'offrira qu'avec plus d'éclat un asyle aux opprimés, des secours aux malheureux, de grands exemples de civisme à toutes les sociétés qui lui sont affiliées et ne sera que plus attentive à toujours bien meriter de la patrie.

Voilà, frères et amis, un hommage que je devais à la vérité, et qui doit pour jamais attirer sur Paris la reconnaissance de toute la république, en même tems qu'il lui en assure l'amour.

C'étoit au milieu de la nuit que les conjurés s'efforçaient d'exercer leurs fureurs contre la représentation nationale; mais le mâle courage de vos représentans, l'inaltérable fidélité des parisiens pour les vrais principes déjouaient avec succès cet horrible complot en même-tems qu'ils en saisissaient les clefs et les complices. Par la sagesse des mesures concertées par vos rsprésentans et ponctuellement exécutées par les citoyens de Paris, cette nuit à suffi pour anéantir les projets liberticides que le jour précédent avait vu éclore.

Au lever du soleil, une joie pur brillait déjà sur le front dc tous les bons citoyens; leur immense rassemblement à toutes les avenues du palais national ne présentait plus que l'image d'un grand peuple réuni pour célébrer le triomphe de la liberté. A la terreur que s'était efforcée d'inspirer l'audace des brigands conjurés, a succédé l'allégresse que produit la destruction des tyrans.

Cette journée a été une des plus belles et des plus dignes d'un peuple libre; et par le supplice qu'ont subi les tyrans et leurs complices (1), elle fera à jamais époque dans l'his-

---

(1) Leur exécution a eu lieu à 7 heures du soir place de la révolution, aux acclamation d'un peuple immense, qui criait : « Vive la république! périssent ainsi tous les tyrans!

toire des révolutions, « *pour l'instruction des bons et la terreur* » *des méchants.* »

Paris rendu à la liberté, jouit du plus grand calme, et se livre à la joie la plus pure, par l'idée d'avoir bien mérité de ses frères des départemens, en concourant de tous ses moyens à sauver la liberté publique.

La société populaire d'Auxerre a dénoncé un arrêté surpris par Robespierre au comité de salut public, et qui donnoit la surveillance sur les sociétés populaires aux agens nationaux.

Bourdon, membre du tribunal révolutionnaire de Nismes, a eu l'audace de faire le panégyrique de Robespierre, mais les cris de vive la République, vive la Convention ont interrompu ce scélérat qui prévoyant le sort qui l'attendoit, s'est brulé la cervelle.

Les complices de ce scélérat ont été saisis par un mandat d'arrêt du tribunal révolutionnaire. L'un d'eux s'est échappé et a pris la route d'Alais, on est à sa poursuite. Un autre s'est empoisonné dans sa prison; mais des remèdes administrés à-propos prolongent le supplice de ce complice de Robespierre.

Barrère a donné lecture à la Convention de plusieurs pièces originales extrêmement curieuses et relatives à la conspiration de la commune de Paris. Ce sont des arrêtés pris le 9 thermidor par le corps municipal et le conseil général. Le premier est conçu en ces termes : » Il est ordonné aux sections, pour » sauver la chose publique, de faire sonner le tocsin et battre » la générale dans tous les quartiers, de réunir leurs forces » dans la place de la maison commune, pour y recevoir les » ordres du général Hanriot qui vient d'être remis en li- » berté, ainsi que les autres patriotes, par le peuple souverain «.

Un autre ordonne aux citoyens de marcher contre la Convention, pour y délivrer, y est-il dit, des conspirateurs.

Un troisième enjoint à Hanriot de faire porter au comité d'exécution des fusils, sabres et munitions pour douze membres.

Un quatrième, de mettre en arrestation tous les chefs de légion.

Un cinquième défend aux geôliers de ne recevoir de prisonniers que ceux envoyés par la commune.

Barras a montré une quittance de 2000 liv. pour une loge à l'opéra-comique, et cette pièce lui a fourni l'occasion

de parler des dépenses énormes que faisoient les conjurés et de la nécessité de rerhercher le trésor dans lequel ils puisoient, qui fournissoir à Robespierre de quoi entretenir ses nombreuses cpncubines, car il en avoit dans presque toutes les communes.

les triumvirs s'étoient donnés réciproquement des maisons de plaisance. Robespierre avoit Monceaux, St-Just, le Rinei, et Couthon, Bagatelle. C'est là que ces monstres tramoient la perte de la République, en se livrant aux plus sales voluptés, et attiroient une horde de brigands dévoués à leurs ordres. Dans la nuit du 9 au 10, on a arrêté beaucoup d'individus, sans cartes de sûreté; cela sert à expliquer l'ordre donné par le maire; Fleuriot, de laisser les tribunes de la maison commune accessibles à tous les individus, sans les obliger d'exhiber leur carte. Le 8, un officier municipal disoit à des citoyens qui se réjouissoient des succès de la République: Vous seriez bien surpris, si demain on proclamoit un nouveau roi. Le 10, la fille du tyran Capet s'est contre sa coutume, levée au point du jour, et elle s'est parée. Le 12, elle a pris le deuil.

Enfin quelques jours avant les derniers évènemens, le député David a invité les administrateurs de la fabrication des armes à se livrer uniquement à celle des sabres, pour en armer les élèves de l'école de Mars. Barras a terminé en se faisant autoriser à remettre toutes les pièces dont il étoit nanti au comité de sûreté générale chargé de faire au plutôt un rapport. Il est bon d'instruire nos concitoyens, a dit Bourdon de l'Oise, que le 8, la commune conspiratrice c'est par un arrêté adjugée la carrière de Montrevert qui peut contenir quatre-vingt-mille cadavres. C'est pour cela qu'on a entendu dire à des jurés nous avons des listes, il nous en passera quatre-vingt-mille.

De l'Imprimerie de GUILHEMAT, Imprimeur de la Liberté, rue Serpente N°. 23.